

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Adoption d'une décision de la Commission concernant la notification par le Royaume d'Espagne d'un plan national transitoire tel que visé à l'article 32 de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles**

(2015/C 177/06)

Le 29 mai 2015, la Commission européenne a adopté la décision C(2015) 3525 concernant la notification par le Royaume d'Espagne d'un plan national transitoire tel que visé à l'article 32 de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles<sup>(1)</sup>.

Ce document est disponible à l'adresse internet suivante: <https://circabc.europa.eu/w/browse/36205e98-8e7a-47d7-808d-931bc5baf6ee>

---

<sup>(1)</sup> JO L 334 du 17.12.2010, p. 17.